

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 3 avril 2023**

Convocation adressée le 28 mars 2023

Compte rendu affiché le 7 avril 2023

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 28 mars 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Corinne SUBAI, Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL, Stéphanie LEGER Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Corinne SUBAI

ATTRIBUTION DES PRODUITS 2022 DES DONS ET LEGS

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Les produits 2022 de ces dons et legs, soit 32 035 €, se répartissaient, après versement effectif des produits, comme suit :

Legs Passinge : 6 645 €
Legs Vallas : 7 699,26 €
Legs Clot : 16 330,74 €
Legs Tellièrre : 1 350 €
Legs Teyssèire : 10 €
Legs Bavoillot : 0 €

Il appartient au comité syndical d'en décider l'attribution, sur proposition du directeur.

La commission d'attribution s'est réunie le lundi 20 mars 2023, sous la présidence du directeur adjoint, directeur des études. Avant la réunion, les conseillers aux études et coordinateurs ont consulté leurs équipes respectives, lesquelles ont recensé et proposé les étudiants potentiellement éligibles au regard des critères définis par les donateurs.

Concernant les legs VALLAS et PASSINGES, les conditions d'attribution sont similaires et précisent que *le Conseil d'Administration du Conservatoire déterminera souverainement chaque année la manière dont seront choisis les élèves bénéficiaires et décidera comme il jugera à propos s'il décerne un ou plusieurs prix ou bourse*. Depuis le changement de nature juridique de l'établissement, il appartient désormais au comité syndical de décider annuellement de la répartition des produits disponibles.

Il est proposé de récompenser les élèves du conservatoire méritant par leur implication dans les projets de l'établissement.

Vingt-six élèves/étudiants seront récompensés par ces legs et percevront u

Le legs CLOT a pour but de soutenir les classes de pianos, selon les souhaits du testateur.

Il est attribué en partie à quatre élèves méritants pour un montant respectif de 582,68 €, et en partie destiné à permettre l'entretien et le renouvellement du parc de pianos du conservatoire, pour un montant de 14 000 €.

Pour le legs TEILLIERE, il est proposé d'attribuer une bourse d'étude à un ou plusieurs élèves méritants ayant manifesté auprès de leurs enseignants le souhait d'une orientation vers les métiers de la pédagogie, conformément aux volontés du donateur.

Trois élèves seront récompensés par ce legs et percevront donc une bourse de 450 €.

Le legs BAVOILLOT n'est pas attribué par défaut de produit, de même que le legs TEYSSEIRE dont le montant est trop faible.

Trente-trois élèves/étudiants au total percevront une bourse sur une sélection initiale de trente-neuf.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ attribue les produits 2022 des dons et legs conformément aux tableaux ci-dessous ;
- ✓ dit que ces bourses seront imputées au compte 65888 ;
- ✓ inscrit une partie du produit 2022 du legs Clot, soit 14 000 €, dans le budget 2023, au compte 61558, afin de contribuer à l'entretien du parc de pianos du conservatoire de Lyon.

Legs Vallas et Passinge

MEYER	Mélisande	Danse classique	TMD	551,70 €
SARTON DU JONCHAY	Paola	Danse classique	TMD	551,70 €
BADILITA	Irina	Danse contemporaine	TMD	551,70 €
LE BIDAN	Margot	Danse contemporaine	PPES1	551,70 €
EXCOFFON	Guillaume	Clarinette	PPES2	551,70 €
BOUET	Rachel	Hautbois	PPES3	551,70 €
LOMPECH	Mariette	Flûte	PPES3	551,70 €
FAUCONNIER	Louis	Trompette	PPES	551,70 €
MARTEL	Tom	Trompette	PPES4	551,70 €
GRIS	Brunhilde	Violon	PPES3	551,70 €
PETIT	Capucine	Violon	PPES	551,70 €
LONGINOTTI	Camille	Violon	PPES	551,70 €
THEVENIN	Chloé	Violon	PPES	551,70 €
CHTAOUI	Sarah Beya	Violon	PPES	551,70 €
POUJOL	Pierre	Violoncelle	PPES	551,70 €
PESTRE	Noémie	Violoncelle	PPES	551,70 €
GANTIER	Gaïane	Chant lyrique	PPES	551,70 €
SHVYNDUN	Yevheni	Chant lyrique	3CP2	551,70 €
HALARD	Clothilde	Culture/Formation musicale	PPES1	551,70 €
HUET	Maelenn	Culture/Formation musicale	PPES1	551,70 €
SPAGGIARI	Sarah	Théâtre	Post PPES	551,71 €
ALLIMANN	Mathilde	Théâtre	Post PPES	551,71 €
TERNOIS	Gabriel	Musiques actuelles	PPES	551,71 €
PRUDENT	Anthony	Musiques actuelles	PPES	551,71 €
CHABLE	Angèle	Musiques actuelles	PPES	551,71 €
FAYOLLE	Louis	Musiques actuelles	PPES	551,71 €

Legs Clot

GAZUT	Léa	Piano	PPES3	499,75 €
GUEZEL	Eva	Piano	3CP2	499,75 €
ROSS	Frances	Piano	PPES4	499,75 €
WANG	YIKAI	Piano	PPES3	499,75 €

Legs Tellière

DAURELLE	Mélanie	Flûte	PPES3	450,00 €
ARTETA	Julia	Violon	PPES3	450,00 €
PREPONIOT	Clémence	Violoncelle	PPES	450,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT